

essentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des missions financées par celle-ci (enseignement, culture, petite enfance...). Or l'exercice de ces missions est aujourd'hui particulièrement menacé par l'endettement de ce niveau de pouvoir.

Dans le domaine de l'accès aux droits, les discriminations se font également plus marquantes, c'est pourquoi il est nécessaire pour le MOC de mettre en place plusieurs mesures afin de lutter dans notre société contre les discriminations racistes, sexistes ou liées au niveau de revenus.

#### ⇒ Deux mesures prioritaires pour le MOC :

- Garantir à chacun·e un accès à tous les services publics, en maintenant la possibilité d'un contact téléphonique adapté à l'ensemble de la population et un réseau suffisant de guichets offrant un accompagnement qui permet la réalisation des démarches<sup>8</sup> (à chaque niveau de pouvoir).
- Un réinvestissement durable pour des biens et services d'intérêt collectif accessibles à tous·tes (niveaux communautaire et régional)<sup>9</sup>.

8. Comme le souligne Lire et Écrire « la réduction des canaux de communication traditionnels (...) n'a pas fait l'objet d'une réflexion politique préalable sur les effets de ce processus, comme si le numérique était neutre, inéluctable et allant de soi. Il est urgent que ce processus soit "pensé" ou questionné au regard des principes du service public tels que l'égalité de traitement, le caractère abordable, l'accessibilité, la neutralité, etc. Dans cet esprit, les mécanismes de discrimination que ce processus accentue doivent être identifiés et des mesures doivent être prises pour rétablir une égalité d'accès aux droits et aux services d'intérêt général ». <https://lire-et-ecrire.be/Les-citoyen-nes-en-difficulte-de-lecture-et-d-ecriture-disent-non-au-digital>

9. La Fédération Wallonie-Bruxelles est sous-financée et nécessite un réinvestissement massif en personnel, équipements et connaissances. Au niveau régional, le financement de toute une série d'actions associatives est régulièrement mis en difficulté.

## 3. Moyens d'action privilégiés

### 3.1 La fiscalité

En lien avec les revendications de la Coalition Corona et du Réseau Justice fiscale, le MOC témoigne de son attachement à la restauration d'un État social adapté aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux contemporains. Cela nécessite de refuser l'austérité et de mettre fin au dumping, à l'injustice et à l'évasion fiscale qui réduisent les marges de manœuvre budgétaires des États et exacerbent les inégalités. Plus de justice fiscale, en garantissant que chaque catégorie de revenu contribue à sa juste part, permettrait de réduire les inégalités et de mobiliser les moyens nécessaires pour financer un Green New Deal année après année.

Au niveau belge, l'injustice fiscale concerne en particulier la différence entre la taxation des revenus du travail et du capital, le manque de progressivité de l'impôt sur les personnes physiques, la multiplication des niches fiscales, la capacité pour les firmes transnationales de payer un taux effectif d'impôt des sociétés moins élevé que les PME,

une fiscalité environnementale trop peu développée... On estime par ailleurs que la fraude et l'évasion fiscales coutent chaque année quelque 30 milliards d'euros à l'État belge.

Alors que des ébauches de réforme fiscales sont régulièrement évoquées, la Coalition Corona soulignait notamment que « les projets de réforme fiscale évoqués jusqu'à présent ne ciblaient pas suffisamment les allègements sur les plus faibles revenus et ne faisaient pas suffisamment contribuer les revenus des plus grands patrimoines »<sup>10</sup>. De même, notre régime fiscal permet aux revenus du capital de demeurer sous le « radar » de l'administration fiscale, ce qui « invisibilise » la véritable capacité contributive des différents citoyen·nes. Par conséquent, ce sont les revenus connus (ceux des travailleur·ses) qui sont aujourd'hui beaucoup plus mis à contribution. Or, le constat est de plus en plus partagé que ce *statu quo* n'est plus tenable.

10. *Pour une réforme de l'impôt fondée sur la justice fiscale*, carte blanche d'un collectif de signataires dont le MOC, publiée dans *L'Écho* le 12 mai 2023; <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/pour-une-reforme-de-l-impot-fondee-sur-la-justice-fiscale/10467346.html>

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC :**

- Taxer équitablement tous types de revenus des personnes physiques et les imposer de manière plus progressive, en exonérant les plus bas revenus (niveau fédéral).

### 3.2 Réduction collective du temps de travail et une meilleure articulation entre vie privée, citoyenne et professionnelle

Réduire collectivement le temps de travail participe à la transformation du travail, de l'économie et de l'organisation de la société. La RCTT rend possible le ralentissement de la production tout comme une meilleure conciliation entre la vie professionnelle, la vie personnelle et la vie citoyenne. Elle ouvre des espaces d'autonomie qui peuvent à leur tour faciliter la conquête d'une plus grande autonomie dans l'activité professionnelle. Et nous ne trouverons pas de solutions réelles aux crises et défis (écologiques, sociaux, sanitaires, démographiques, démocratiques) sans une réduction collective et substantielle du temps de travail.

11. Voir notamment la question du congé politique.

En effet, l'action sur les crises et leurs causes ne peut produire des résultats réellement positifs sans une remise en cause profonde du rapport au temps, et sur l'allocation de celui-ci à chaque personne. Ainsi, la réduction collective du temps de travail est une mesure qui contribue à créer les conditions nécessaires aux transformations indispensables pour faire face à différents enjeux majeurs. La RCTT peut permettre une répartition équitable tant de la charge de travail de production (de biens, de services), que de la charge de reproduction (dans les activités de soins notamment) et donne accès à du temps libéré pour la participation à la vie associative et démocratique<sup>11</sup>. Elle conduit à davantage d'émancipation par rapport à la logique productiviste et d'intensification du travail, tout en participant au défi écologique notamment par la réduction des pointes de trafic automobile et ferroviaire et par la décroissance d'une partie de la production.

La RCTT doit cependant être conçue et accompagnée de manière à ne pas servir à compenser l'intensification du travail et de mauvaises conditions de travail sur lesquelles il faut dès lors aussi agir, ou encore à renforcer l'assignation de rôles sexués ou liés à l'âge. Elle s'entend

donc sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.

En termes de conciliation vie privée, professionnelle et citoyenne, les besoins de la population sont également énormes alors que les dispositifs existants sont insuffisants. On pense notamment à l'absence de « congés enfants malades » rémunérés ou de dispositifs permettant de faire face aux urgences familiales.

Dans un autre registre, le MOC demande également le renforcement du congé éducation payé comme droit individuel des travailleur·ses à l'émancipation socioculturelle.

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC:**

Dans une optique de meilleure articulation entre vie privée, vie citoyenne et vie professionnelle, l'augmentation des jours de congés annuels payés à minimum 25 jours<sup>12</sup> (niveau fédéral).

12. En lien avec la revendication de la Ligue des Familles. Pour elle, il s'agit d'un « minimum pour permettre aux parents de répondre à leurs besoins essentiels en matière d'équilibre vie de travail et vie de famille. Mais il s'agit aussi de prévenir l'épuisement, les maladies, les burn-out parentaux et professionnels ».